



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Est- par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Ville de Brownsburg-Chatham que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 avril 2018, à 19 h à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham le règlement suivant sera adopté :

➤ **Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brownsburg-Chatham**

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures normales d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h et se résume à :

1. Toute situation où l'intérêt personnel du membre du Conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. (L.R.Q., chapitre E-2.2);
3. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 27^e jour du mois de mars 2018.

La Directrice générale adjointe

Madame Sonja Lauzon

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sonja Lauzon, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 27 mars 2018, une copie dans le journal « Le Régional » dont la parution est le 29 mars 2018, et ce, conformément à l'article 345 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois de mars de l'an 2018.

Signé: _____
Directrice générale adjointe